

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/397 DU 25/3/86

DECRET N° /MTERFFPS-DGFP-DGPCS
Portant intégration et nomination de
Monsieur MPAMBOU (Michel), dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I, du
Personnel de l'Information (Journalisme)..

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 (12.84), portant ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23 (8.84) portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 (2.62) portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 (6.56) fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/924 du 20 (10.82) portant statut
particulier des cadres de l'Information ;
(/u le décret n° 52/130-JF du 9 (5.62), fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 (7.62) fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 (7.62) fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3 (2.62) portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 (7.62) relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/87/FP-BE du 26 (8.63) fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 (2.67) réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 (12.74) abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 (7.62),
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8 (8.84) portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1434 du 7 (12.85), portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17 (12.85) portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

D.G.B.

D.C.F.

.../...

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D É C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20.10.82 susvisé, Monsieur MPAMBOU (Michel), né le 25 Mai 1959 à Madingou, titulaire de la Licence Sc-Lettres, section : Sciences et Techniques de la Communication, option : Journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUNBI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel de l'Information (Journalisme) et nommé au grade de Journaliste Niveau III, stagiaire, Indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COLEO MATSONI. -

- Ango Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFF/DSECE.....1
DGFF.BST.....2
D.G.B.....3
D.C.F.....2
M.I.P.T.....2
INT. A.S.S.E.....1
D.O.S.I.R.....3
SGG/BC.....2/-